

Agence Togolaise de Presse

BULLETIN QUOTIDIEN D'INFORMATION

25 octobre 2024

PRISE EN CHARGE CHIRURGICALE DES FISTULES OBSTETRIQUES : **LA CAMPAGNE OFFICIELLEMENT LANCEE A SOKODE**

Sokodé, 25 oct. (ATOP) – La ministre de l'Action sociale, de la solidarité et de la promotion de la femme, Prof. Kossiwa Zinsou-Klassou a lancé officiellement, le jeudi 24 octobre à Sokodé, la campagne de prise en charge chirurgicale des fistules obstétricales et des autres programmes du Centre de la CEDEAO pour le développement du genre (CCDG) au Togo. Elle avait, à ses côtés, plusieurs personnalités dont la directrice dudit centre représentant la Commissaire au développement humain et aux affaires sociales de la CEDEAO, Mme Sandra Oulaté.



Officiels et quelques participants ensemble



La ministre Zinsou-Klassou (au milieu) s'adressant aux participants

La campagne fait partie du Programme d'appui médical et financier aux femmes et filles souffrant de la fistule obstétricale. Elle vise à améliorer la santé de celles-ci dans les Etats membres de la CEDEAO. Elle se déroule au Centre hospitalier régional (CHR) Sokodé, la structure hospitalière qui abrite le centre national de référence de prise en charge des fistules. Elle a pour objectif de réparer les femmes fistuleuses de toutes les régions du pays. Cette campagne prend en charge l'hébergement, la réparation, les moyens de déplacement et l'alimentation des patientes au CHR-Sokodé.

La fistule obstétricale se manifeste par la perte continue des urines et ou des selles, à travers l'appareil génital féminin à la suite d'un accouchement difficile et long. La femme ne ressent plus le besoin d'uriner, mais les urines sortent involontairement.



Visite aux femmes opérées au CHR-Sokodé



Remise de chèque à la ministre Zinsou-Klassou

Hormis la lutte contre la fistule obstétricale, le CCDG soutient également le programme des bourses pour l'appui à la promotion des filles dans le secteur de la formation spécialisée, technique et professionnelle et le programme d'appui technique et financier aux femmes transformatrices de produits agricoles. Il déroule également le projet « 50 millions de femmes africaines ont la parole » lancé en 2021, qui vise à faciliter l'autonomisation des femmes, à travers la création d'une plateforme virtuelle pour le réseautage, le partage et l'accès aux informations financières et non financières.

Le lancement de la campagne est marqué par la remise officielle d'un chèque de 245 mille dollars US et des kits post opératoires par Mme Oulaté à la ministre Zinsou-Klassou pour l'exécution des programmes du CCDG. Il y a eu également des témoignages édifiants des bénéficiaires de ces programmes.

La ministre de l'Action sociale a souligné que les résultats déjà engrangés par le partenariat du CCDG avec le Togo sont élogieux et prometteurs. S'agissant particulièrement de la lutte contre la fistule obstétricale, Prof. Zinsou-Klassou a rappelé qu'au-delà de la chirurgie réparatrice, elle nécessite une approche multisectorielle et contributive pour une prise en charge holistique des différents problèmes auxquels sont confrontées les victimes. La ministre a invité toute la population togolaise à relayer l'information sur cette campagne, en vue de motiver davantage les femmes présentant les signes de cette maladie et qui hésitent encore à se signaler pour bénéficier d'une prise en charge gratuite et d'un accompagnement approprié pour leur réinsertion sociale et économique.

Pour sa part, Mme Oulaté s'est réjouie de la rencontre qui a permis de mettre en exergue les différents programmes du CCDG qui, a-t-elle, insisté sont mis en œuvre de façon satisfaisante au Togo.

En marge de la cérémonie de lancement, les officiels ont visité des femmes fistuleuses opérées au CHR-Sokodé.

ATOP/MEK/GMM

ECHOS DE LA CAPITALE

5^È EDITION DU MOIS DE CONSOMMER LOCAL:

DES LABORATOIRES DE CONTRÔLE DE QUALITÉ DES PRODUITS LOCAUX VISITES

Lomé, 25 oct. (ATOP) – La délégation du ministère en charge de la consommation locale a visité, le jeudi 24 octobre à Lomé, des laboratoires de contrôle des produits locaux, dans le cadre de la 5^È édition du mois de la consommation locale afin de voir de visu les dispositifs de contrôle.



Un responsable expliquant l'utilisation des machines dans le laboratoire



Explication dans le laboratoire à ESTEBA

Conduite par la directrice de la consommation locale, Mme Adovon Kafui, la délégation s'est rendue au Laboratoire de microbiologie et de contrôle de qualité des denrées alimentaires (LAMICODA) de l'Ecole supérieure des techniques biologiques et alimentaires (ESTBA) et au Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics (LNBTP).

***Au LAMICODA**, l'Enseignant-chercheur au laboratoire de microbiologie et de contrôle de qualité des denrées alimentaires, Dr. Djéri Bouraïma a indiqué que ESTBA fait l'analyse et le contrôle micro-alimentaire ou biologique et de qualité de toutes les denrées alimentaires. « Passant par les plats cuisinés, les matières premières, l'eau, les jus, entre autres, l'ESTBA est capable de vous dire que le produit que vous avez, est de bonne qualité pour la consommation ou bien il ne l'est pas grâce à son bras technique qui est LAMICODA», a mentionné Dr Djéri. Il a ajouté que sa structure analyse aussi la qualité des produits importés et vérifie la qualité des emballages et la date de péremption.

***Au LNBTP**, le directeur général, Bawubadi Malaki Tchamdia a expliqué que sa structure est créée dans les années 1970. C'est une société de l'Etat qui est dotée des équipes techniques et administratives œuvrant au quotidien pour l'étude et le contrôle technique. Il a relevé que le LNBTP a évolué à travers le temps. « Spécialisé dans les études des matériaux, plus précisément faire les essais d'identification des matériaux à utiliser dans la construction des bâtiments et des routes, il a reçu trois attributions : d'abord, études des matériaux dans les secteurs des bâtiments des travaux publics et de l'industrie et ce, tant pour le compte de l'administration que celui des collectivités, des établissements publics et privés. Ensuite la représentation de l'état dans les expertises contradictoires concernant la qualité des matériaux de construction avant et après la mise en œuvre, ainsi que les contrôles de fabrication de matériaux ayant reçu un agrément, la reconnaissance des sols et de l'analyse des solutions de fondations et l'étude de stabilité des grands ouvrages (déblais, remblais, murs de soutènement). Et enfin, la formation des

techniciens et ingénieurs de l'administration et autres dans son domaine de compétence », a dit le directeur général.



Visite des échantillons des denrées analysées exposées



Visite du laboratoire de LNBTP

M. Bawubadi a rappelé que le LNBTP intervient aussi dans l'expertise géotechnique dans le domaine des routes, des sols et fondations et de matériaux de construction et joue également le rôle de conseiller, pour le maître d'ouvrage pour les entreprises. Il a invité tout citoyen à passer par sa structure l'analyse du sol et avoir un permis de construire avant d'entamer toute construction.

La directrice de la consommation locale a indiqué que cette visite des infrastructures de contrôle de qualité des produits locaux s'inscrit dans les activités de la 5^e édition du mois du Consommer local et que la qualité constitue un élément fondamental pour la compétitivité des produits. « Nous avons visité deux différents laboratoires. L'un est dans le domaine de contrôle des denrées alimentaires et l'autre dans le contrôle de la qualité des matériaux de construction et on s'est rendu compte qu'il y a du travail à faire », a dit Mme Adovon Kafui. Elle a invité la population à exiger la qualité en s'approchant de ces services pour bénéficier de leurs expertises.

ATOP/FD/SED

NOUVELLES DES PREFECTURES

KLOTO / GESTION APAISEE DE LA TRANSHUMANCE :

DES ELEVEURS DE LA ZONE OUEST DES PLATEAUX APPELES A JOUER LEUR PARTITION

Kpalimé, 25 oct. (ATOP) – Les éleveurs de la région des Plateaux – ouest sont appelés, le jeudi 24 octobre à Kpalimé, à jouer leur partition pour une gestion apaisée de la transhumance pour la paix et la cohésion sociale. C'est au cours d'un atelier de sensibilisation et de dynamisation des comités locaux de la transhumance.

La rencontre est initiée par le ministère des Ressources halieutiques, animales et de la réglementation de la transhumance. Elle a permis d'échanger sur les stratégies à mettre en œuvre pour assurer une bonne cohabitation entre les éleveurs et les producteurs.

Le ministre d'Etat, ministre des ressources halieutiques, animales et de la réglementation de la transhumance, Général Yark Damehame a d'abord relevé les problèmes engendrés par la transhumance et leurs conséquences notamment des incidents fâcheux, conduisant à des blessés ou à des morts. Il a ensuite invité les

participants à réfléchir à comment accepter la transhumance sans incidents, souhaitant que les différents acteurs travaillent pour l'atteinte de zéro incident pendant la transhumance. Le ministre a également convié producteurs, éleveurs, forces de défenses et de sécurité et chefferie à jouer leur partition pour une transhumance sans incidents. L'émissaire du gouvernement a annoncé l'identification des sites à aménager pour servir de zones de pâturage avec des infrastructures afin d'améliorer la production bovine.



Les participants attentifs...



...au ministre d'Etat

Le ministre a enfin demandé aux forces de défense et de sécurité, d'être neutres dans la gestion des incidents liés à la transhumance et d'avoir un fichier d'identification des éleveurs dans leurs zones. Il a appelé tous les acteurs à cohabiter afin que l'élevage et l'agriculture constituent des moteurs de développement. « Quand il y a conflit, il faut se parler, communiquer et échanger » a déclaré Le général Yark. Ces dialogues vont permettre aux différents acteurs de se comprendre et d'envisager ensemble des solutions pour la paix et la cohésion sociale, d'empêcher les personnes de mauvaise volonté de s'immiscer entre les populations et créer des problèmes.

Le représentant pays – Burkina Faso, responsable programme Côte d'Ivoire de l'Ong Promédiation, Mahamoud Diallo a invité tous les éleveurs à être des vecteurs de paix et de cohésion sociale. M. Diallo a invité toutes les parties prenantes à œuvrer pour le vivre ensemble et la stabilité du pays.

Des préfets, des maires, des OSC, et des organisations de producteurs et éleveurs ont pris part à la rencontre. ATOP/AYH/GKM

YOTO/ JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME RURALE :
DES FEMMES SENSIBILISEES SUR LEURS ROLES DANS LA SECURITE
ALIMENTAIRE ET LE DEVELOPPEMENT A TCHEKPO DEDEKPOE

Tabligbo, 25 oct. (ATOP) – Une caravane de sensibilisation et un meeting sont organisés le jeudi 24 octobre à Tchékpo Dédépoè dans la commune Yoto 2 dans le cadre de la célébration en différé de l'édition 2024 de la journée internationale de la femme rurale.

La célébration, placée sous le thème, "Les femmes rurales bénéficient des terres agricoles pour un meilleur développement local", s'inscrit dans la mise en œuvre du projet, "Egalité des genres par l'agroécologie menée par les femmes en Afrique de l'Ouest (EGALE- AO)". Le projet est mis en œuvre par l'Institut africain pour le développement économique et social (INADES – Formation Togo) en partenariat avec les communes d'Amou 3, Bas – Mono 2, Vo 3, Zio 1 et Yoto 2. Il a bénéficié de l'appui financier de l'Ong canadienne, Inter Pares.

L'objectif de cette activité est de sensibiliser les populations sur le rôle des femmes rurales et échanger sur les défis auxquels elles sont confrontées. Il s'agit d'informer

l'assistance sur l'importance du rôle de la femme rural dans la sécurité alimentaire et le développement local.



La caravane des femmes



Madame Outcha dans son intervention

La caravane a mobilisé des centaines de femmes, membres des organisations paysannes des communes précitées. Elles ont sillonné les principales artères de la localité pour chuter à la place publique. Les caravaniers brandissaient des pancartes sur lesquelles il est écrit : « Investir dans la femme rurale, c'est investir dans l'avenir de l'agriculture », « Former les femmes, c'est renforcer les communautés », « Femme rurale, grenier de la communauté ». Des prestations de danses folkloriques, des témoignages des femmes sur des formations de INADES-Formation Togo et des échanges sur l'accès et le contrôle des terres agricoles des femmes sont entre autres activités ayant meublé la manifestation.

Le directeur préfectoral de l'Action sociale de Yoto, Djanté Komi a souligné que l'implication effective des femmes dans l'appropriation des terres est un défi à relever et a invité chacun à s'investir pour l'amélioration des conditions de vie des femmes.

L'assistante du projet EGALÉ-AO à INADES Formation Togo, Outcha Akoua a indiqué que la célébration des journées internationales constitue pour eux des occasions idéales pour sensibiliser et faire aussi du plaidoyer. Elle a exhorté toute la population à intensifier la sensibilisation pour l'épanouissement des femmes rurales.

Des autorités communales, la chefferie traditionnelle, des représentants d'associations et d'Ong, et des membres des comités de développement à la base ont pris part à la célébration. ATOP/SAK/GKM

DES JEUNES SCOLAIRES DE LA PREFECTURE SENSIBILISES SUR LES GROSSESSES PRECOCES

Tabligbo, 25 oct. (ATOP) – Des élèves des établissements scolaires de la préfecture de Yoto ont été sensibilisés du 14 au 25 octobre sur les grossesses précoces et non désirées, les Infections sexuellement transmissibles (IST) et la loi portant protection des apprenants contre les violences à caractère sexuel au Togo.

Cette sensibilisation est organisée conjointement par la branche togolaise de l'Association des femmes pour la lutte contre le VIH/Sida en Afrique (SWAA-Togo) et la plateforme des organisations de la société civile avec l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). Cette activité couplée du dépistage gratuit des IST/VIH/Sida et de l'offre de services au profit des élèves se situe dans le cadre des campagnes de sensibilisation sur les grossesses précoces et la prise en charge des IST en milieu scolaire.

L'opération a mobilisé une équipe médicale composée de sages-femmes, d'infirmiers du district sanitaire de Yoto et des membres de ladite ONG qui ont assuré un

service complet aux élèves. L'objectif est de contribuer à lutter contre les grossesses précoces et non désirées et des IST par un changement de comportement chez les jeunes en milieu scolaire. Il s'agit d'améliorer la connaissance des jeunes sur les causes directs et indirects des grossesses en milieu scolaire, les conséquences des grossesses et les moyens de les prévenir.



Sensibilisation des élèves du lycée Tabligbo Ville 2



Une séance de dépistage

L'activité a permis aux apprenants des différents établissements scolaires de la préfecture de Yoto notamment des lycées Tabligbo 2, la Grâce, Ndéwoné Kondji, Kini Kondji, du complexe scolaire La Lumière, des CEG Tonakondji et Tabligbo Ville 2 d'être éclairés sur le cycle menstruel de la fille, les méthodes de la planification familiale, les causes et les moyens de lutte contre les grossesses précoces et la prise en charge des IST/VIH.

Outre la sensibilisation, le dépistage du VIH, la prise en charge des cas d'IST, la distribution de préservatifs, la planification familiale et les méthodes modernes et naturelles de contraception ont été, entre autres, services offerts gratuitement aux jeunes scolaires.

La coordonnatrice de l'ONG SWAA-Togo, Mme Ezunkpe Amivi Holali et ses collaborateurs, Téwuia Komi Séménou, Alawoe Stéphen ont remercié les partenaires techniques et financiers notamment la Plateforme des OSC de lutte contre les IST/VIH/SIDA et l'UNFPA pour leurs soucis permanents d'accompagner le gouvernement afin d'améliorer l'accès aux soins de santé des populations en occurrence les jeunes et adolescents. ATOP/SAK/AJA

TONE / PURS :

DES JUGEMENTS SUPPLETIFS REMIS DANS LA REGION DES SAVANES

Dapaong, 24 oct. (ATOP) – Le Programme d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés (PURS) a remis 14.871 jugements supplétifs transcrits tenant lieu d'acte de naissance aux élèves des cours primaires, aux artisans et aux femmes des groupements agricoles de la région des Savanes. C'était le jeudi 24 octobre à Dapaong, au cours d'une cérémonie qui a mobilisé les autorités locales, administratives et les partenaires.

Le projet d'établissement des documents d'identité a bénéficié de l'appui du Programme des nations unies pour le développement (PNUD) et de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID).

L'objectif poursuivi par l'Etat et ses partenaires est de protéger les bénéficiaires en leur favorisant l'acquisition de leur personnalité juridique et leur reconnaissance à l'état civil. Les pièces obtenues permettront d'avoir accès aux services sociaux de base et des opportunités socio-économiques dans le pays. La démarche vise à réduire les difficultés

relatives à l'obtention de l'acte de naissance que rencontrent les candidats au CEPD, examen de base. Les jugements supplétifs sont délivrés au cours des audiences foraines organisées dans les sept préfectures de la région des Savanes de juin à septembre 2024.



Le préfet de Cinkassé remet symboliquement des actes de naissances aux artisans



Le préfet de l'Oti remet symboliquement des actes de naissances aux bénéficiaires

La rencontre a permis de relever l'importance de l'acte de naissance dans la vie d'un citoyen. Il constitue le premier diplôme et le premier cadeau qu'un parent offre à son enfant et sans acte de naissance, un enfant n'existe pas juridiquement et ne peut pas prétendre aux droits à l'éducation et à la santé que les autres.

L'assistant exécutif du coordonnateur général du PURS, Lieutenant-colonel Amou Bachirou, a souligné que l'absence d'acte de naissance peut le conduire au terrorisme violent, un mal dont souffre la région. La lutte contre le terrorisme et l'insécurité reste un défi de tous les instants. « Plus que jamais, nous devons fédérer nos forces, renforcer notre solidarité et soutenir l'action du gouvernement afin de relever ensemble les défis présents et futurs », a-t-il confié.

Le préfet de Tône, Tchimbiandja Yendoukoa Douiti a exhorté les parents à faire établir des actes de naissance aux nouveaux nés dans les 45 jours légaux et eux-mêmes à s'en faire établir.



Lt-col. Amadou (à droite) remet un lot d'actes de naissance au préfet de Tône au nom de la région



Les présidents des tribunaux et autres acteurs au 1er plan

Le spécialiste prévention de l'extrémisme violent et cohésion sociale au PNUD, Giscard Kouassi a souligné que leur objectif « est de soutenir les efforts des acteurs nationaux visant à lutter contre les inégalités, à établir une société plus juste et équitable où tous les citoyens notamment les jeunes et les femmes, ont accès aux opportunités socio-économiques qu'offre le pays et contribuent de façon substantielle à la stabilité et au développement durable et inclusif ».

Les bénéficiaires ont remercié le gouvernement et ses partenaires pour leur soutien et engagement envers leur avenir et leur bien-être.

Les préfets de la région ont remis symboliquement quelques actes de naissances aux bénéficiaires. La distribution se fera dans les différentes préfectures. ATOP/BBG/GKM

OGOUCOMPETITION INTERCOMMUNAUTAIRE « VITO KANKPE »:
LE CERCLE DES « PERES VAILLANTS » D'ILAMA REMPORTE
LA 2^E EDITION



M. Barbo remettant la récompense au représentant de Gleï

de la parentalité positive et l'implication des pères dans les soins familiaux. Elle est organisée par l'ONG SOS Village d'enfants Programme d'Atakpamé, avec l'appui technique et financier de « SOS Suède » dans le cadre du projet « Promotion de la santé maternelle et infantile ».

Atakpamé, 25 oct. (ATOP) - Le cercle des « Pères vaillants » de la communauté Ilama de la commune Ogou 2 a remporté, le jeudi 24 octobre à Gleï, chef-lieu de la commune Ogou 3, la 2^{ème} édition de la compétition intercommunautaire des « Pères Vaillants » dénommée « Vito Kankpé ».

La compétition, dotée de prix, consiste en la présentation par les pères vaillants des actions menées dans leurs communautés respectives pour la promotion

L'objectif est d'apprécier et primer les actions des cercles des « Pères vaillants » dans leur localité pour impacter les populations, notamment leurs pairs sur la responsabilité parentale dans l'éducation et l'encadrement de leurs enfants surtout filles en matière de santé sexuelle, la participation aux travaux communautaires et à l'hygiène publique.

Le concours a regroupé les représentants des cinq communautés bénéficiaires du projet autour de son volet Baby Moto. Il s'agit, notamment des villages de Gleï, Matékpo, Ilama, Akparè et Talo. Ils sont sortis, à tour de rôle, devant le public pour résumer les œuvres accomplies dans leur localité pendant dix mois, soit de janvier à octobre 2024, sur la responsabilité parentale et la citoyenneté. Les communautés sont départagées par un jury de trois membres présidés par le secrétaire général de la préfecture de l'Ogou, Kondo Kpapou. Les critères d'évaluation sont le respect du temps (5 minutes), le nombre d'activités réalisées et leur pertinence. La précision des messages sur les thématiques de l'implication des hommes dans la prise en charge des enfants, la bonne gestion des ménages, la participation aux travaux communautaires et à l'hygiène est également notée.



M. Gnagni (en jaune) présentant les actions réalisées par son équipe

C'est sur ces bases que la communauté de Ilama a occupé la première place dotée d'une enveloppe de 100.000F. Elle est suivie successivement des communautés de Gleï et de Matékpo qui sont reparties avec 80000 et 60000F. Les deux dernières communautés ont été consolées avec 25.000 F chacune.

En marge de cette compétition, le public a assisté à un gala de football entre deux équipes des 5 cercles. A l'occasion, chaque communauté a reçu un ballon.

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ogou a salué cette initiative de l'ONG SOS Village d'enfants qui promeut la santé des populations surtout des jeunes. M. Kondo

a exhorté les cercles des « Pères vaillants » à poursuivre leurs missions pour le bien-être de leurs communautés.

Le coordonnateur du projet, Barbo Koffi a fait savoir qu'à travers cette initiative, l'ONG SOS Villages d'enfants entend impliquer les parents surtout les hommes à créer un environnement protecteur aux enfants et aussi contribuer au développement des communautés. ATOP/KKT/MEK

FORMATION PROFESSIONNELLE :
DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE SIGNES A DES JEUNES
FILLES DE VO



Mme Dogboe remet un matériel à une jeune fille apprenante

dans les villages, de s'épanouir et de se prendre en charge en vue d'assurer leurs besoins au quotidien. Les bénéficiaires du contrat d'apprentissage sont sélectionnés suivant des critères notamment, être des jeunes femmes ou jeunes filles âgées de 15 à 25 ans et résidant dans la commune de Vo 1, suivre régulièrement des cours d'alphabétisation, être orphelines de père, de mère ou des deux parents.

Le préfet de Vo, Leguèdè Kokou Jérôme a exhorté les patrons, les patronnes à assurer à aux apprenties, une formation de qualité devant leur permettre de réussir dans la vie. Il a convié les parents à les accompagner afin que l'investissent des bailleurs produise de bon fruit et fasse d'elles, des jeunes femmes et filles leaders de demain. Il a invité les jeunes femmes et jeunes filles à un engagement serein, au sérieux et à bien suivre les formations en coiffure et en couture.



Vue partielle de l'assistance à cette cérémonie



Le préfet Leguede donne le ton à la signature de contrat

La coordonnatrice genre et justice économique/Care Bénin Togo, Mme Degboe Mahulé Marielle a éclairé la lanterne de l'assistance sur les raisons de la signature du contrat aux apprenantes et sur les critères de vulnérabilité de leur choix. Elle a invité les apprenantes à saisir cette opportunité pour se construire.

La distribution de quelques matériels de formation constitués entre autres de ciseaux, de peignes à queue, de gros peignes, de fils à coudre, d'attaches, de barrettes, de rouleaux, d'épingles, de dés, de mètres aux cinquante apprenantes a mis fin à la cérémonie.

La directrice régionale de l'action sociale, de la solidarité et de l'alphabétisation, Mme Donko-Kéléou Abiola, le chef du canton de Vogan, Togbui Sènu Odjima Kalipé 4, le président de la Cambre préfectorale des métiers de Vo (CPM-VO), Amagban Amévi, des responsables de projets, des représentants des maires et des parents ont pris part à la cérémonie. ATOP/AKS/GKM

NOUVELLES DE L'ETRANGER

BURKINA FASO :

PLUS DE 6 MILLIONS DE PERSONNES ONT BESOIN D'UNE AIDE HUMANITAIRE (ONU)

Ouagadougou, (XINHUA) - Au Burkina Faso, 6,3 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire dont 3,8 millions de personnes sont ciblées pour assistance dans le plan de réponse humanitaire, a déclaré le jeudi 24 octobre, la coordonnatrice résidente du Système des Nations unies au Burkina Faso, Carol Flore-Smerezniak lors d'un point de presse.

Depuis janvier à juin 2024, plus d'un million de personnes ont été assistées dans plusieurs secteurs dans 106 communes réparties dans 10 régions du pays, a-t-elle dit à l'occasion de la Journée des Nations unies, soulignant que "la crise sécuritaire continue de pousser les populations au déplacement forcé".

Mme Flore-Smerezniak a apprécié les efforts des autorités burkinabè dans la lutte contre le terrorisme, précisant que le Plan d'action des Nations unies vient en appui aux priorités de la transition au Burkina Faso.

Sur le plan financier, le Système des Nations unies a affirmé avoir mobilisé en 2023 environ 738,5 millions de dollars sur un besoin total de 1,14 milliard de dollars. Environ 64,9% du montant nécessaire pour la mise en œuvre des actions en 2023 a été mobilisé, correspondant à seulement 22% des ressources financières pour les trois ans, selon Mme Flore-Smerezniak.

La coordonnatrice a plaidé en faveur du maintien de l'aide humanitaire. "Aujourd'hui, ce qu'on voit est qu'on ne parle pas suffisamment du Sahel. On ne parle pas suffisamment du Burkina Faso. Nous avons entrepris des actions pour attirer l'attention des Etats membres de l'Union européenne qu'il est nécessaire de ne pas couper les financements et de séparer le contexte politique des besoins humanitaires", a-t-elle dit. XINHUA

NIGER :

DECES DE L'EX-PREMIER MINISTRE HAMA AMADOU A 74 ANS

Africanews - L'ex-Premier ministre nigérien et ancien président de l'Assemblée nationale de 2011 à 2014 est décédé le mercredi 23 octobre à l'âge de 74 ans à Niamey. Opposant au président Mohamed Bazoum, il était rentré au Niger en septembre 2023 après le coup d'Etat.

Avril 2021, il est autorisé à se rendre en France pour des soins. Avant cela, Hama Amadou était en détention préventive dans une prison à Filingué, à l'ouest de Niamey, accusé d'être l'un des responsables des troubles ayant suivi la proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 21 février 2021, remportée par Mohamed Bazoum.

Rentré au Niger en 2019, Hama Amadou a été une nouvelle fois incarcéré avant d'être relâché en 2020. Cependant, sa candidature à la présidentielle de décembre 2020 a été rejetée par la Cour constitutionnelle, laissant ainsi la voie libre au successeur de Mahamadou Issoufou.

Sous le régime de ce dernier, l'ex-Premier ministre avait également été incarcéré pendant plusieurs mois en 2015 pour des accusations de trafic d'enfants. Malgré cette détention et le fait qu'il n'ait pas pu mener campagne, il a réussi à obtenir la deuxième place à l'élection présidentielle de 2016, recueillant près de 18 % des voix.

Hama Amadou avait également été incarcéré en 2009 sous le régime de Mamadou Tandja pour un présumé détournement de fonds. La justice a finalement prononcé un non-lieu en sa faveur, mais Amadou a dénoncé ce qu'il considérait comme un complot visant à l'écarter de la présidentielle. Finalement, ce scrutin ne s'est pas tenu, le président Tandja ayant été renversé, le 18 février 2010.

Hama Amadou a été Premier ministre du Niger, de 1995 à 1996 sous la présidence de Mahamane Ousmane puis de 2000 à 2007 sous Mamadou Tandja. Africanews

RDC :

DES PRECISIONS DE LA PRESIDENCE SUR LE PROJET DE REVISION CONSTITUTIONNELLE, L'OPPOSITION PROTESTE

Kinshasa, (RFI) - En déplacement à Kisangani, le président de la RDC, Félix Tshisekedi s'est exprimé le mercredi soir, sur le projet de modification de la constitution soutenu par son parti, l'UDPS.

Le président a parlé d'un texte « dépassé » et annoncé l'ouverture de travaux l'an prochain en vue d'une modification du texte fondamental. Le projet suscite de vives réactions, notamment de l'opposition et d'une partie de la société civile, qui accusent le président Tshisekedi de chercher à s'éterniser au pouvoir. Alors, jusqu'où le président Félix Tshisekedi est-il prêt à aller avec cette initiative.

La porte-parole de Félix Tshisekedi, Tina Salama, a donné quelques éclaircissements et précise que le président signera une ordonnance qui définira les missions, l'objet et l'ampleur de cette révision constitutionnelle, ainsi que la composition de la commission, qui planchera en 2025 sur le projet.

Le chef de l'État parle d'un texte « dépassé » et une question est dans tous les esprits. Celle de la limitation du nombre de mandats. Depuis plusieurs semaines, l'opposition et la société civile mettent en garde le président contre toute tentative de s'accrocher au pouvoir. Ce que Prince Epenge, porte-parole de la plateforme d'opposition Lamuka, réaffirme : « En dépit de la guerre d'agression qui déchire l'est de notre pays, de l'extrême pauvreté qui étouffe des millions de Congolais, du chômage de masse et des détournements de millions si ce n'est de milliards de dollars, M. Tshisekedi fait du changement de la Constitution sa priorité au détriment des vraies questions prioritaires auxquelles il faut donner solution [...]. Le peuple avait dit non à la modification ou au changement de la Constitution sous Joseph Kabila. Le peuple est prêt à dire non sous Monsieur Félix Tshisekedi Tshilombo. »

Préoccupation de la Cenco

Mgr Donatien Nshole, secrétaire général de la Conférence nationale épiscopale du Congo (Cenco) se dit confiant, pour l'instant il ne s'agit que d'un projet. Il ajoute qu'en juin,

lors d'une rencontre avec le chef de l'État, les évêques l'ont prié d'être prudent, et que le chef de l'État a répondu positivement. Lors de cette réunion, « le chef de l'État a très bien réagi en disant d'abord que ce n'était pas une question pressante, explique le religieux. Il est même allé plus loin en disant que dans le contexte sociopolitique actuel, ce ne serait pas indiqué. Et puis, il a aussi ajouté qu'il n'a pas l'intention de s'éterniser au pouvoir. Mais entendre les discours des ténors de sa famille politique et l'évolution de la chose, c'est un peu préoccupant. »

À l'heure actuelle, l'article 220 de la Constitution prévoit qu'un président congolais ne peut pas effectuer plus de deux mandats de cinq ans. Cet article est dit « verrouillé », il n'a d'ailleurs pas été modifié lors des précédentes révisions sous la présidence de Joseph Kabila. Une modification sur ce point nécessiterait un changement de la constitution et pas une simple révision. Pour la porte-parole de la présidence, il faut attendre les conclusions de la commission pour se prononcer.

Vers un référendum ?

À Kisangani, sur ce point de la limitation des mandats présidentiels, Félix Tshisekedi a laissé entendre que cela dépendrait de la volonté du peuple. Peut-on donc envisager un référendum pour changer cette constitution ? Le cas échéant, oui, a confirmé Tina Salama. Pour l'instant, rien n'est encore arrêté et le projet reste ouvert à de nombreuses options.

Pour les soutiens du chef de l'État, c'est une très bonne chose, son parti l'UDPS avait d'ailleurs lancé une campagne en faveur d'une révision de la loi fondamentale. Pour un des ténors du parti, le député Eteni Longondo, le texte actuel ne garantit pas la souveraineté du pays, quant à la question du troisième mandat, ce sera au peuple de trancher : « La Constitution était écrite dans une période de guerre, pendant que la nation congolaise était plus ou moins faible et qu'il fallait qu'elle accepte certaines choses au détriment de Congolais. Alors maintenant, nous pensons que nous sommes devenus forts et nous devons écrire une constitution qui donne aux Congolais la souveraineté de sa terre. Si le peuple congolais nous demande d'ajouter des années dans un mandat, par exemple de 5 à 7 ou de 5 à 9, là, c'est le peuple congolais. Mais pour le moment, nous n'en discutons pas. »

RFI

COMMONWEALTH :

LE ROI CHARLES III ELUDE LES DEMANDES DE REPARATION

Africanews - Le roi Charles III reconnaît indirectement les appels de certaines anciennes colonies de la Grande-Bretagne à faire le point sur son rôle dans la traite transatlantique des esclaves.

S'exprimant dans le cadre d'un sommet des pays du Commonwealth à Samoa vendredi, il a ajouté que le passé ne pouvait être changé.

S'il a admis que les aspects les plus douloureux de l'histoire continuaient de résonner, il s'est abstenu de mentionner les réparations financières demandées par certains dirigeants.

« Aucun d'entre nous ne peut changer le passé, mais nous pouvons nous engager de tout cœur à en tirer les leçons et à trouver des moyens créatifs pour corriger les inégalités qui perdurent. », a déclaré Roi Charles III.

Le dirigeant britannique a rejeté les appels des pays des Caraïbes qui souhaitent que les dirigeants présents à cet événement biennal discutent explicitement de la réparation du rôle joué par la Grande-Bretagne dans la traite des esclaves et mentionnent cette question dans leur déclaration conjointe finale.

« Alors que nous regardons le monde, et que nous considérons ses nombreux défis profondément préoccupants, choisissons au sein de notre famille du Commonwealth le langage de la communauté et du respect, et rejetons le langage de la division. », a indiqué le Roi Charles III.

La façon dont la Grande-Bretagne a géré son implication dans la traite transatlantique des esclaves est considérée par de nombreux observateurs comme un test décisif pour l'adaptation du Commonwealth au monde moderne, alors que d'autres nations européennes et certaines institutions britanniques ont commencé à admettre leur rôle dans ce commerce.

Le Royaume-Uni n'a jamais présenté d'excuses officielles pour son rôle dans la traite, au cours de laquelle des millions de citoyens africains ont été enlevés et transportés vers les plantations des Caraïbes et des Amériques pendant plusieurs siècles, enrichissant ainsi de nombreux individus et entreprises.

Des études estiment que la Grande-Bretagne devrait entre des centaines de millions et des milliers de milliards de dollars de compensation aux descendants d'esclaves. Africanews

SPORTS

COUPE DU MONDE FEMININE U-17 :

LE KENYA ENTRE DANS L'HISTOIRE, LA ZAMBIE SAUVE L'HONNEUR

Le Caire, (Cafonline) - Le Kenya a marqué un tournant décisif dans son histoire footballistique en décrochant une victoire mémorable contre le Mexique (2-1), lors de la Coupe du Monde U-17 Féminine en République dominicaine. Ce match, qui n'avait pourtant pas d'enjeu en termes de qualification pour les deux équipes déjà éliminées, a pris une dimension historique pour le Kenya, qui participait pour la première fois à une compétition mondiale organisée par la FIFA.

La sélection kenyane n'a pas seulement remporté son premier match, mais elle a aussi inscrit ses premiers buts dans un tournoi international de cette envergure. Dès la 15e minute, Valerie Nekesa a ouvert le score, permettant au Kenya de prendre les devants face à un Mexique en difficulté. Avant la fin de la première période, Lornah Faith, désignée Joueur du match, a doublé la mise à la 36e minute, scellant presque la victoire. Bien que le Mexique ait réduit l'écart dans les arrêts de jeu par Alexa Soto (90'+2), les Kényanes ont tenu bon pour offrir à leur pays une victoire inoubliable.

Mildred Cheche, sélectionneuse du Kenya, n'a pas caché sa fierté : « Ça fait super plaisir, je suis tellement heureuse pour les filles. Elles ont tout donné et au final, elles ont décroché la victoire. Ce succès, c'est pour tous les fans kenyans qui nous ont soutenues, même à 2 heures du matin. »

Ce résultat historique dépasse le simple cadre d'un match. Il symbolise l'émergence du football féminin en Afrique de l'Est et la montée en puissance de jeunes talents kényans, prêts à rivaliser sur la scène internationale. Cette victoire en Coupe du Monde représente un immense espoir pour le développement du football féminin au Kenya, où les défis restent nombreux, mais où l'enthousiasme grandit chaque jour.

Japon 4-1 Zambie : La Zambie sauve son honneur

De son côté, la Zambie n'a pas réussi à éviter une troisième défaite consécutive, s'inclinant 4-1 face à une redoutable équipe japonaise. Cependant, les Zambiennes peuvent se targuer d'avoir marqué leur premier et unique but de cette Coupe du Monde. Ce but, inscrit par Haruko Suzuki contre son camp à la 87e minute, est un symbole fort pour une équipe qui a combattu jusqu'au bout malgré son élimination précoce.

Carol Kanyemba, la sélectionneuse de la Zambie, a félicité ses joueuses pour leur combativité : « Nous sommes fières d'avoir marqué un but à la Coupe du Monde. Ce n'est pas une chose facile, surtout face à des équipes aussi expérimentées. L'esprit de combativité des filles est vraiment motivant pour l'avenir. »

Si la Zambie quitte la compétition sans victoire, ce Mondial a tout de même offert aux Copper Princesses l'occasion d'accumuler de l'expérience face aux meilleures équipes du monde. Le but inscrit contre le Japon restera gravé dans la mémoire des joueuses et des supporters zambiens, en tant que première marque de leur progression sur la scène internationale. Cafonline

L'ARBITRE RWANDAISE SALIMA MUKANSANGA DEPOSE SON SIFFLET

Le Caire (Cafonline) - Salima Mukansanga, l'arbitre rwandaise qui a brisé de nombreuses barrières dans le monde du football, a annoncé sa retraite à l'âge de 36 ans. Première femme africaine à arbitrer des matchs masculins en Coupe d'Afrique des Nations CAF TotalEnergies et à officier lors de la Coupe du Monde masculine, elle quitte les terrains après une carrière exceptionnelle qui a ouvert la voie à d'autres femmes dans l'arbitrage.

Originaire du Rwanda, Mukansanga s'est imposée comme une figure incontournable dans l'arbitrage international. En 2022, elle fait sensation en devenant la première femme à officier lors d'un match de la Coupe d'Afrique des Nations masculine. Le 18 janvier 2022, elle arbitre la rencontre du groupe B entre la Guinée et le Zimbabwe, un moment historique pour le football africain. Sa gestion impeccable du match a été largement saluée, confirmant son statut de pionnière dans un domaine jusque-là dominé par les hommes.

“J'ai toujours cru que si vous travaillez dur et que vous êtes déterminée, rien ne peut vous arrêter. Ce moment à la CAN était une victoire non seulement pour moi, mais pour toutes les femmes africaines”, avait-elle déclaré après le match.

Un autre moment marquant de sa carrière a été lorsqu'elle a arbitré la finale de la CAN féminine 2022 au Maroc. Cette finale opposait le Maroc, pays hôte, à l'Afrique du Sud dans une ambiance survoltée. Mukansanga a dirigé cette rencontre intense avec maîtrise, permettant aux Sud-Africaines de s'imposer 2-1 pour remporter leur premier titre continental. Son arbitrage lors de ce match crucial a été salué pour sa rigueur et son calme, malgré l'énorme pression.

“Officier lors d'une finale de la CAN féminine est l'un des plus grands moments de ma carrière. Chaque décision compte, et je voulais montrer que nous, les femmes, sommes capables de gérer ces grandes occasions”, a-t-elle confié à l'issue de la rencontre.

Mukansanga a également marqué de son empreinte les compétitions internationales. Elle a participé à la Coupe du Monde féminine de la FIFA 2019 en France, où elle a arbitré plusieurs matchs importants. Ce tournoi a confirmé son statut d'arbitre de premier plan sur la scène mondiale, et lui a permis de participer à d'autres événements prestigieux.

En 2022, elle franchit une nouvelle étape dans sa carrière en étant sélectionnée pour la Coupe du Monde masculine au Qatar. Mukansanga devient l'une des premières femmes à faire partie du corps arbitral lors de cette compétition historique. Bien qu'elle n'ait pas été arbitre central, elle a officié en tant que quatrième arbitre lors de plusieurs rencontres, notamment le match entre la France et l'Australie. Sa présence dans ce tournoi a été un symbole fort de la progression des femmes dans l'arbitrage masculin.

Née à Rusizi, au Rwanda, Salima Mukansanga a commencé son parcours en arbitrant des matchs locaux avant de gravir les échelons jusqu'à devenir une arbitre de la FIFA. Le chemin n'a pas été facile, mais son travail acharné et sa détermination lui ont permis de surmonter les obstacles. « Être une femme dans l'arbitrage n'est pas toujours facile, mais chaque match que j'ai arbitré m'a renforcée, » expliquait-elle lors d'une interview en 2021.

Son engagement inébranlable et son professionnalisme l'ont menée au sommet de l'arbitrage mondial, devenant un modèle pour des milliers de jeunes filles en Afrique et ailleurs.

Avec l'annonce de sa retraite, Salima Mukansanga laisse un héritage durable. Sa carrière a non seulement changé la perception de l'arbitrage féminin, mais elle a aussi montré que les femmes pouvaient diriger les plus grandes compétitions de football au monde. Son influence se fera sentir pendant des années à travers les générations de femmes arbitres qu'elle a inspirées.

Bien que Mukansanga quitte les terrains, elle a affirmé qu'elle continuerait à jouer un rôle dans le développement de l'arbitrage féminin. "Mon travail ne s'arrête pas là. Je veux continuer à aider les jeunes arbitres, en particulier les femmes, à atteindre leur plein potentiel", a-t-elle déclaré.

La retraite de Salima Mukansanga marque la fin d'une époque, mais elle laisse derrière elle une empreinte indélébile, ayant contribué à faire progresser l'arbitrage féminin vers de nouveaux sommets.

Cafonline

PSG :

LA LFP DONNE ENCORE RAISON A MBAPPE, MAIS PARIS REFUSE TOUJOURS DE PAYER

Paris, (Maxifoot) - La commission nationale paritaire des recours de la Ligue de Football Professionnel a sommé le Paris Saint-Germain de verser les 55 millions d'euros réclamés par son ancien attaquant Kylian Mbappé, pour des primes et salaires impayés. Mais le PSG ne compte toujours pas passer à la caisse.

Attendu ce vendredi, le verdict de la commission nationale paritaire des recours de la Ligue de Football Professionnel, après l'appel du Paris Saint-Germain à la suite d'une première décision de la commission juridique de la LFP, n'a pas réservé de surprise.

Dans le cadre du litige opposant l'attaquant du Real Madrid Kylian Mbappé à son ancien club au sujet de primes et salaires impayés, l'instance a tranché en faveur du capitaine de l'équipe de France.

Le PSG ne veut pas payer et va encore faire appel. Ainsi, la LFP a ordonné ce vendredi au PSG de verser les 55 millions d'euros réclamés par son ancien joueur, équivalents à ces différentes sommes non réglées. Bien évidemment, l'actuel leader de Ligue 1 n'a pas la moindre intention de se soumettre à ce verdict et compte poursuivre la bataille judiciaire. La prochaine étape ? Un nouvel appel va être déposé auprès de la commission supérieure de recours de la Fédération Française de Football, ou au Comité national olympique et sportif français.

L'histoire pourrait même se régler aux prud'hommes selon RMC Sport. En tout cas, dans un communiqué, le club a confirmé une nouvelle procédure à venir « tout en continuant à essayer de trouver une solution amiable avec le joueur ». Le porte-parole du PSG tacle Mbappé Par l'intermédiaire d'un porte-parole, le PSG a rapidement justifié cette position. « En droit et en fait, le joueur a pris des engagements publics et privés clairs et répétés que le club lui demande simplement d'honorer et de respecter en regard des avantages sans précédent dont il a bénéficié de la part du club pendant 7 ans à Paris, a-t-il fait savoir.

Le club espère que la parole donnée sera respectée sachant que si le joueur décide malheureusement de poursuivre ce litige, le club sera contraint de le faire juger par les juridictions compétentes et de faire reconnaître le préjudice qu'il a subi et continue de subir du fait de la position incompréhensible de son ancien joueur. Il s'agit en effet d'une question de bonne foi, d'honnêteté, de maintien des valeurs et de respect de l'institution parisienne et de ses supporters ». Le feuilleton est donc loin d'avoir livré son dernier rebondissement... Maxifoot

Copyright, ATOP. Tous droits réservés